

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 20647
Numéro SIREN : 798 194 239
Nom ou dénomination : 43 CAPUCINES

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2020 sous le numéro de dépôt 25170

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 27-02-2020

N° DE DEPOT : 2020R025170

N° GESTION : 2013B20647

N° SIREN : 798194239

DENOMINATION : 43 CAPUCINES

ADRESSE : 8 avenue Hoche 75008 Paris

DATE D'ACTE : 12-02-2020

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Changement de commissaire aux comptes titulaire

43 CAPUCINES

Société par actions simplifiée au capital de 16.775.000 euros

Siège social : 8 Avenue Hoche 75008 Paris

798 194 239 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze février,

La société **OPCI BVK-French-Immobilier**, Société de placement à prépondérance immobilière à capital variable (SPPICAV) sous la forme de société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 16-18 rue de Londres, 75009 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 813 108 933 dûment représenté par son Président - **INVESCO REAL ESTATE MANAGEMENT SARL**, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 813 442 845,

agissant par l'intermédiaire de sa succursale française, sise 16-18 rue de Londres, 75009 Paris immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 813 442 845, dûment habilitée

elle-même valablement représentée par M. Sébastien DAGUENET et Mme Marion GENIAUX, dûment habilités à l'effet des présentes,

(ci-après l'"**Associé Unique**") ;

Associé Unique de la société 43 CAPUCINES, société par actions simplifiée au capital social de 16.775.000 euros, dont le siège social est situé 8, avenue Hoche, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 798 194 239

(ci-après la "**Société**") ;

La société **KPMG AUDIT FS I**, commissaire aux comptes titulaire de la Société, ayant été dûment informée des présentes ;

Conformément à l'article 20.1 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Associé Unique certifie qu'il a à sa disposition :

- un exemplaire des statuts de la Société ;
- les états financiers comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2019 ;
- le rapport du Commissaire aux comptes.

Puis, l'Associé Unique déclare que tous les documents requis lui ont été adressés avant la date de la présente Assemblée, et que celui-ci a pu exercer son droit de communication et d'information.

L'Associé Unique se prononce sur les résolutions suivantes, conformément à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2019 - Quitus aux Dirigeants ;
2. Affectation du résultat ;
3. Décision à prendre conformément à l'article L. 225-248 du code de commerce ;
4. Conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
5. Arrivée à échéance des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes
6. Questions diverses et Pouvoirs.

Puis l'Associé Unique aborde les points relatifs à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels relatif à l'exécution de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019,

Approuve le bilan, le compte de résultat et ledit rapport, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé unique prend acte de l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2019.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus au Président et aux Directeurs Généraux pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée psr l'Associé Unlque.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Associé Unique constate que les résultats de l'exercice font apparaître une perte de 1.285.443€.

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de -1.285.443€ au compte "Report à nouveau" dont le solde est porté de -10.434.251€ à -11.719.694€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts (CGI), l'Actionnaire Unique rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIÈME RESOLUTION

Compte tenu de l'affectation de résultat décidée en seconde résolution, les Capitaux propres de la Société s'établissent à 5.055.306 euros et demeurent ainsi inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code du commerce, l'Associé Unique décide de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la Société.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision prend acte qu'aucune convention dite "réglementée" n'a été conclue au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2019.

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique, prend acte de l'arrivée à expiration des mandats des Commissaires aux comptes titulaire – KPMG AUDIT FS I - et suppléant – KPMG AUDIT FS II - de la Société au cours de la présente décision d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2019.

L'Associé unique décide de ne pas renouveler les mandats de Commissaire aux compte titulaire et suppléant, de KPMG AUDIT FS I et de KPMG AUDIT FS II.

L'Associé unique décide de nommer comme Commissaire aux comptes pour une durée de 6 exercices à compter de celui en cours :

KPMG S.A
une société anonyme ayant son siège social à Tour Egho
92066 Paris La Défense Cedex
RCS Nanterre 775 726 417.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs Mme Yasmine Vaziaga ou au porteur d'un original, d'une copie ou un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité éventuelles.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et le Directeur Général.



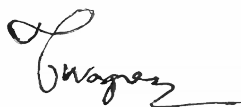
OPCI BVK-French-Immobilier SPPICAV

Associé Unique

Représenté par son Président - INVESCO REAL ESTATE MANAGEMENT SARL

Agissant au travers de sa succursale française

Représentée par Mme Marion GENIAUX et M. Sébastien DAGUENET



Thomas WAGNER
Directeur Général